

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI
17 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 17 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la maison des associations. Nombre de membres en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 12 mars 2025
sous la présidence de M. Denis PEILLOT maire de la commune d'Estrablin

Présents M. Denis PEILLOT-maire- Mme Carole VICIANA- Mme Réfija BABACIC M. Fathi ALI-GUECHI - Mme Maud LACROIX -M. Dominique JESTIN - adjoints-
-M. Dominique VANEL -Mme Delphine MONIN- Mme Aznive MARCARIAN-M. Alain AICHOUN-M. Didier PEYRON -M. Olivier BERNARD- Mme Gaëlle AMOURIQ - -M. Gilles LENTILLON- Mme Adèle GROLEAS -
Mme Corinne PETREQUIN - conseillers
Pouvoirs : M. Brice DECORTES pouvoir à Mme Delphine MONIN- Mme Emilie ESCARGUEIL pouvoir à Mme Maud LACROIX- M. Eric MOREL pouvoir à Mme Gaëlle AMOURIQ- Mme Pascale ABEL-COINDOZ pouvoir à Carole VICIANA- Mme Corine SERVANIN pouvoir à Réfija BABACIC
Absents : M. Jean-Jacques DEFLANDRE-Mme Ingrid CHAPUIS
Secrétaire de séance : M. Dominique VANEL

Monsieur, le Maire procède à l'appel nominal, chaque élu signale sa présence oralement le quorum est atteint. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le maire soumet le procès-verbal 17 février 2025 à l'approbation du conseil municipal, n'appelant pas d'observation particulière, le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande la désignation d'un secrétaire de séance, M. Dominique VANEL est désigné comme secrétaire pour toute la durée de la séance.

Il est ainsi procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 17 février 2025
2. Finances : Approbation du Compte Financier Unique CFU
3. Finances : Affectation des résultats
4. Finances : Budget primitif 2025
5. Finances : Vote des taux de taxes
6. Ressources humaines : Mandatement au Centre De Gestion de l'Isère – Convention des titres restaurant et de la mutuelle santé- Contrat groupe d'assurance statutaire
7. Questions diverses

Délibération n°11-2025 : Finances : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Rapporteur : Delphine MONIN

Le Compte Financier Unique a vocation à se substituer pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion qui était établi par le comptable public.

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

Les résultats de Compte Financiers Unique du Budget communal :

Exercice 2024	Recettes	Dépenses	Solde 2024
Fonctionnement	3 970 549.89 €	3 307 498.05 €	663 051.84 €
Investissement	950 600.91 €	883 837.01 €	66 763.90 €
Total	4 921 150.80 €	4 191 335.06 €	729 815.74 €

Les résultats des différentes sections budgétaires sont donc :

	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024	Reste à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Fonctionnement	956 255.26 €	663 051.84 €	1 619 307.10 €		1 619 307.10 €
Investissement	517 697.38 €	66 763.90 €	584 461.28 €	- 771 394.20 €	-186 932.92 €

Monsieur le Maire s'étant retiré de l'assemblée et Mme Delphine MONIN conseillère déléguée aux finances est désignée présidente de l'assemblée pour le vote du CFU,

Le vote s'est effectué à main levée

VOTE : pour : 20/ contre : 0/ abstention 0/ non-participation : 1

Signature du document par les élus présents

Délibération n°12-2025 : Finances : Affectation des résultats

- Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement)

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

BP 2025 - AFFECTATION DES RESULTATS	
FONCTIONNEMENT 2024	
<i>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024</i>	
Résultat de l'exercice	663 051.84 €
Résultat antérieur reportés (ligne 002 du CA N-1)	956 255.26 €
Total résultat à affecter	1 619 307.10 €
INVESTISSEMENT 2024	
<i>Solde d'exécution d'investissement</i>	
Besoin de financement D001	
Excédent de financement R001	66 763.90 €

Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du CA N-1)	517 697.38 €
SOLDE CUMULE	584 461.28 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	771 394.20 €
Besoin de financement D001	186 932.92 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2024	
Affectation en réserves - R1068 EN INVESTISSEMENT	770 432.92 €
Report en fonctionnement R002	848 874.18 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Valide l'unanimité la proposition d'affectation du résultat 2024

Le vote s'est effectué à main levée

Délibération n°13-2025 : Finances : Budget primitif 2025

Après avoir délibéré et sur proposition de M. Le MAIRE, le conseil municipal vote en équilibre le budget primitif communal comme suit

Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissements votés au titre du présent budget (incluant le compte 1068)	3 193 458.17 €	3 380 391.09 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	771 394.20 €	
Excédent de financement		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		584 461.28 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 964 852.37 €	3 964 852.37 €

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 721 381.48 €	3 872 507.30 €
Résultat de fonctionnement reporté		848 874.18 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 721 381.48 €	4 721 381.48 €

TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT	8 686 233.85 €	8 686 233.85 €
---	-----------------------	-----------------------

Le vote s'est effectué à main levée

VOTE : 21/ contre : 0/ abstention 0/ non-participation : 0

Signature du document par les élus présents

Délibération n°14-2025 Finances : Vote des taxes

Le Conseil Municipal propose de conserver les taux pour 2025 au même niveau que l'année précédente.

La commune compte tenu des augmentations mécaniques pour les contribuables n'a pas souhaité augmenter ses taux d'imposition, identiques depuis 2007 soit 17 ans.

-Taxe d'habitation : 13.09 %

-Taxe foncière bâtie : 40.54 %
-Taxe foncière non bâties : 55.90 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré vote à l'unanimité le taux d'imposition des 3 taxes locales pour l'année 2025

Le vote s'est effectué à main levée

Délibération n°15-2025 Ressources Humaines : Mandatement au Centre De Gestion de l'Isère – Convention des titres restaurant et de la mutuelle santé- Contrat groupe d'assurance statutaire

Dans une logique de mutualisation, le CDG38 propose aux employeurs affiliés et non-affiliés du département divers contrats-groupes :

- 1- Une convention proposant des titres restaurant en version papier ou dématérialisée (le contrat actuel se terminera le 31 décembre 2025),
- 2- Une convention de mutuelle santé assurant la prise en charge des frais médicaux des agents (le contrat actuel devrait se terminer le 31 décembre 2025),
- 3- Un contrat groupe d'assurance statutaire, qui indemnise l'employeur en cas d'absence d'un agent (le contrat actuel devrait se terminer le 31 décembre 2026).
- 4- Et, enfin, une convention de prévoyance garantissant le maintien de salaire en cas d'incapacité ou d'invalidité (ce contrat vient d'être renouvelé, à effet du 1^{er} janvier 2025, et devrait se terminer le 31 décembre 2030).

Au regard de ces échéances, dans une logique de simplification des étapes, et afin d'assurer la continuité des prestations, le CDG38 va engager ces trois premières procédures, avec les échéances prévisionnelles suivantes :

- 1- La convention proposant des titre restaurant à effet du 01/01/2026,
- 2 -La convention de mutuelle santé à effet du 01/01/2026 ou du 01/01/2027,
- 3 -Le contrat groupe d'assurance statutaire, à effet du 01/01/2027.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide de donner mandat au CDG38 pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations suivantes :

- 1- Les titres restaurant,
- 2- La mutuelle santé,
- 3- L'assurance statutaire.

Le vote s'est effectué à main levée

VOTE : 21/ contre : 0/ abstention 0/ non-participation : 0

Prochain Conseil municipal **le mardi 22 avril** à 19h30

Clôture de la séance à 19h50

Le secrétaire de Séance
Dominique VANEL



Le Maire
Denis PEILLOT

